

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des services de transport

Arrêté du 12 juillet 2018 portant renouvellement d'agrément de médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRAT1819503A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 12 juillet 2018, l'agrément accordé par arrêté du 10 octobre 2013 susvisé au médecin dont le nom suit pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 10 octobre 2018 :

Médecin : Danièle REULAND.